

1. Assurance maladie - Ils ont dit...
2. Séminaire - Actualité parlementaire - Chiffres clés - Ils ont dit..
3. Journée des Présidents - L'artisanat, une force pour l'Europe - Nominations - Chiffres clés
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°141 - 15 juin 2004

Ils ont dit

"La réforme que nous proposons avec Xavier Bertrand est nécessaire, structurelle, et équitable. Nécessaire car le système court à la faillite. Structurelle, car elle suppose de véritables changements de comportement des usagers, des professions de santé, des gestionnaires et de l'Etat. Equitable enfin, car c'est en changeant tous un peu que tout peut changer".

Le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Philippe Douste-Blazy, le 8 juin dans *"Le Monde"*.



"Je crois que les syndicats ont compris que nous n'avions pas l'intention de changer le système et que l'enjeu de la réforme est bien de garantir la "sécu à la française", en modifiant les comportements de chacun."

Le Secrétaire d'Etat à l'Assurance maladie, Xavier Bertrand, le 8 juin dans *"Les Echos"*.

ASSURANCE MALADIE Malgré quelques réserves, l'UPA soutient clairement le projet de réforme

L'équilibre de la réforme de l'assurance maladie rejoint les préconisations formulées par l'UPA qui a donc émis un avis favorable au projet de loi, assorti de réserves pour l'avenir.

C'est le 8 juin en réunion exceptionnelle du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie -CNAMTS- que l'UPA s'est formellement prononcée en faveur du projet de loi relatif à l'assurance maladie qui sera examiné par le Parlement à compter du 29 juin. En effet, le texte gouvernemental a pour principale vertu de sauvegarder notre système de protection sociale et d'éviter deux écueils particulièrement redoutés : une privatisation pure et simple du système ou au contraire une reprise en main complète de l'assurance maladie par l'Etat. Sur les trois grands axes de la réforme, l'UPA a marqué son approbation tout en mettant des bémols. Ainsi, la demande de clarification des rôles de l'Etat et des partenaires sociaux a été exaucée, avec en prime la création de nouvelles structures qui devraient permettre de respecter au plus près les objectifs de dépenses : Haute autorité en santé, Union des caisses d'assurance maladie et Comité d'alerte. Pour autant, l'UPA s'est opposée à la présence de représentants des autres acteurs de l'assurance maladie et de la mutualité telle que le projet l'envi-

sage. De même, le ministre de la Santé et de la Protection sociale a partagé le souci de la majorité des partenaires sociaux de rationaliser la prise en charge, cette volonté se traduisant par l'instauration d'une traçabilité des soins et la mise en place du "dossier médical partagé" qui devrait éviter bien des dépenses et empêcher un certain nombre d'erreurs de diagnostic. L'UPA appuie également la mesure tendant à faire payer un euro par consultation aux patients, car il est nécessaire que les assurés prennent conscience de la charge assumée par la société. De même la responsabilisation des professionnels de santé est à juste titre initiée par la réforme. Concernant le financement enfin, l'UPA a salué la solution consistant à ne pas alourdir le coût du travail mais, autre bémol, a regretté qu'une modification de l'assiette des cotisations patronales, plus favorable à l'emploi, n'ait pas été engagée à l'occasion de cette réforme. Et l'UPA de conclure sur une dernière exigence: *"les mesures envisagées... devront trouver leur prolongement dans une rationalisation plus soutenue des dépenses de santé"*.

Chiffre clés

FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES

Le nombre de jeunes sortant de formation initiale est quasiment stable depuis 1997. En 2001, 775.000 jeunes sont sortis de formation initiale en France métropolitaine.

En mars 2002, 66% des jeunes occupaient un emploi un an après avoir achevé leur formation initiale. 13% d'entre eux travaillaient dans l'entreprise dans laquelle ils étaient auparavant tout en poursuivant leurs études.

Les contrats en alternance constituent de bons tremplins vers l'emploi. En effet, 80% des jeunes passés par les formations en alternance ont un emploi dès leur sortie du dispositif.

Le nombre annuel de départs à la retraite va passer de 480.000 personnes en moyenne entre 2000 et 2005, à 650.000 entre 2005 et 2010. Il va en résulter une baisse de la population active et une concurrence accrue entre les secteurs d'activité pour le recrutement de la main d'oeuvre.

Ils ont dit...

RSI

“Avec l'adoption par les députés de l'article 48 alinéa 2 du projet de loi visant à simplifier le droit, la mise en place du RSI est sur le point d'aboutir... Par la qualité de votre argumentation, vous avez su convaincre la représentation nationale du bien fondé de l'architecture proposée pour préserver l'essentiel, à savoir l'autonomie d'un régime social propre aux travailleurs indépendants...”

Extrait du courrier adressé par le Président de l'UPA, Pierre Perrin, au ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Renaud Dutreil.

Une réflexion sur l'emploi et la formation qui ne restera pas sans lendemain

La persistance des pénuries de main d'oeuvre qualifiée dans l'artisanat, le débat en cours sur l'avenir de l'école, ou encore la perspective de mesures réformant l'apprentissage, voilà quelques unes des raisons qui ont conduit le Conseil National de l'UPA à organiser le 19 mai dernier une matinée de réflexion sur l'emploi et la formation professionnelle. Deux intervenants extérieurs ont apporté leur contribution au débat. Eric Deschavanne, rapporteur de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école a convenu que le débat était jusqu'alors assez largement monopolisé par des questions propres au monde enseignant, au détriment par exemple des problèmes d'articulation entre école et voie professionnelle. Les représentants de l'artisanat ont alors mis en évidence un certain nombre de priorités : tisser des liens entre éducation et monde du travail ; accroître l'orientation vers l'enseignement professionnel et l'apprentissage ; professionnaliser l'orientation de sorte que les enseignants ne soient pas seuls décideurs... Daniel Lamar, Directeur général de l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

diplômés -AFIJ- a ensuite fait part de son expérience, proposant notamment de faciliter l'intégration de jeunes diplômés dans l'artisanat. Il rejoignait en cela les représentants de l'artisanat qui ont le souci de favoriser la reprise d'entreprises et de mettre en place des formations adaptées à de nouveaux publics. Il s'agit notamment d'attirer un nombre croissant de jeunes et d'adultes, diplômés de l'enseignement général ou cadres d'entreprise, qui n'ont pas le profil initial pour exercer une activité artisanale mais dont les compétences seraient utiles pour la reprise des entreprises. Enfin, chaque confédération membre de l'UPA a présenté les actions menées en matière d'orientation, de recrutement et de formation. Ces échanges de pratiques ont contribué à enrichir la réflexion commune, le Président de l'UPA concluant à la nécessité d'une part de poursuivre ce travail et d'autre part de réitérer auprès du gouvernement la demande de l'UPA d'organiser des états généraux sur l'emploi et la formation dans les régions, en associant l'Education nationale, les CFA, les Chambres de métiers, les associations de parents d'élèves...

ACTUALITE PARLEMENTAIRE

La réforme historique du RSI est sur la bonne voie

A l'issue de l'examen en 1ère lecture du projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit, l'UPA est particulièrement satisfaite de constater que l'établissement d'un régime social des travailleurs indépendants -RSI- est sur la bonne voie. Cette réforme a pour but de simplifier radicalement les démarches sociales des artisans et commerçants en instaurant un seul interlocuteur pour la gestion de leurs prestations maladie et retraite et un collecteur unique de leurs cotisations et contributions sociales. Grâce à l'importante mobilisation de l'UPA, les artisans et commerçants sont devenus les véritables acteurs de ce processus de moderni-

sation et de rationalisation, ce qui a conduit les députés à rester fidèles à l'esprit de la réforme : regroupement des caisses CANAM - CANCAVA et ORGANIC au sein du RSI ; délégation par le RSI de la mission d'encaissement des cotisations et contributions aux URSSAF.

Ainsi, le mouvement souhaité par l'artisanat depuis des décennies et qui doit aboutir à une réforme historique, a franchi une nouvelle étape. L'UPA ne cessera pas ses efforts pour faire aboutir cette réforme, en veillant à ce que le but initial ne soit pas dévoyé : créer un régime social performant au service des artisans et des commerçants.

L'actualité du secteur passée au peigne fin

La réunion annuelle des présidents des UPA territoriales est traditionnellement l'occasion d'échanger sur les principaux dossiers d'actualité du secteur. La rencontre du 10 juin qui pour la première fois était présidée par Pierre Perrin, n'a pas dérogé à la règle. Il fut bien sûr question de la réforme de l'assurance maladie et des différentes étapes qui ont amené l'UPA à soutenir le projet en cours. De même, le grand débat relatif à la formation professionnelle des salariés, mais aussi des artisans, était à l'ordre du jour. Sur ce dernier sujet, les élus de l'UPA ont réprouvé l'attitude des pouvoirs publics qui tardent à prendre le décret d'application alors que le nouveau dispositif doit être opérationnel dès le 1er janvier 2005. Le Régime social des indépendants -RSI- a également été examiné par les participants, avec une attention d'autant plus forte que le projet de loi visant à simplifier le droit, dans lequel figurent les dispositions relatives au RSI, était au même moment à l'étude au Palais Bourbon (article page 2). Le Président et les Vice-Présidents de l'UPA se sont d'ailleurs rendus à l'Assemblée en fin de journée afin de convaincre les derniers députés hésitants du bien fondé du dispositif soutenu par l'UPA



Les Présidents des UPA territoriales réunis au siège des Banques Populaires

et porté par le gouvernement. La matinée s'est achevée sur la question des prochaines élections consulaires et sur une intervention du représentant du ministre en charge de l'artisanat, avec la réserve due au fait que cette journée se déroulait en pleine campagne officielle pour les élections européennes. L'après-midi fut consacrée aux sujets suivants : réforme de la taxe professionnelle, mise en oeuvre de l'accord pour le développement du dialogue social, Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, élections européennes. Le bon déroulement de cette réunion est à nouveau à mettre à l'actif du Groupe des Banques Populaires qui avait gracieusement mis ses locaux à la disposition de l'UPA.

ELECTIONS EUROPEENNES

L'artisanat, une force pour l'Europe

Le Parlement européen doit mieux prendre en compte les problèmes des artisans et des petites entreprises, et associer davantage leurs organisations représentatives au processus décisionnel. Voilà l'un des principaux messages que l'UPA a souhaité faire passer en envoyant au mois de mai



une "Lettre à l'attention des candidats aux élections européennes". Cinq partis politiques en lice pour le scrutin du 13 juin ont répondu à ce document de quatre pages dans les quinze jours qui ont suivi : CPNT, UMP, UDF, PCF et MPF. Dès lors, on peut espérer que les nouveaux députés européens iront à Strasbourg avec le souci de relayer quelques unes des revendications de l'UPA sur le plan européen: créer un environnement adapté à la petite entreprise, promouvoir l'esprit d'entreprise, unifier le marché intérieur, réduire le coût du travail. Priorités que l'UPA portera tout au long de cette nouvelle mandature, notamment par l'intermédiaire du Bureau européen de l'artisanat français -BEAF- et de l'Union européenne de l'artisanat et des PME -UEAPME-.

Nominations

UPA SARTHE
Roger Melot -CNAMS-, succède à la présidence à Georges Pasteau -CAPEB-.

UPA PAS-DE-CALAIS
Jean Cayet -CGAD-, succède à la présidence à Bruno Menuge -CNAMS-.

UPA ALLIER
Christian Turret -CGAD-, succède à la présidence à Alain Schultz -CAPEB-.

UPA ISERE
Robert Durand -CGAD-, succède à la présidence à Pierre Balme-Blanchon -CAPEB-.

UPA LOIRE CENTRE ET SUD
Dominique Parizot -CGAD-, succède à la présidence à Marc Corsini -CAPEB-.

UPA SEINE-SAINT-DENIS
Philippe Goj -CNAMS-, succède à la présidence à Alain Labre -CAPEB-.

Chiffres clés

ARTISANAT ET PETITES ENTREPRISES EN EUROPE

On dénombre 22 millions et demi d'entreprises de moins de 10 salariés en Europe, soit 95% du total des entreprises.

Ces entreprises emploient plus de 40 millions de salariés, ce qui représente 34% de l'ensemble des salariés.

Les pays qui comptent le plus d'entreprises de moins de 10 salariés sont dans l'ordre, l'Italie (3.938.000), le Royaume-UNni (3.300.000), l'Allemagne (3.127.00), l'Espagne (2.555.000) et la France (2.318.000).

Pour ce qui est du nombre de salariés travaillant dans une petite entreprise, la palme revient à l'Allemagne qui totalise 8.516.000 salariés, tandis que l'Italie en recense 6.912.000 et la France 5.889.000. Preuve qu'il reste encore un potentiel d'emploi dans ces catégories d'entreprises en France.

Plan de cohésion sociale : l'UPA consultée

C'est au soir du 9 juin qu'une délégation de l'UPA a été reçue rue de Grenelle par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi et de la Cohésion sociale, Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du Travail et Laurent Hénart, secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des jeunes. Objectif de cette rencontre : informer l'UPA à l'instar des autres partenaires sociaux, des grandes lignes du Plan de cohésion sociale qui devrait être présenté au Conseil des ministres du 23 ou du 30 juin. Il s'agit d'un plan d'action quinquennal dont le coût financier est encore soumis aux arbitrages budgétaires mais qui pourrait atteindre 1,5 milliards d'euros pour 2005. Le volet de ce plan consacré à l'emploi sera de toute évidence le plus important; il fera l'objet d'un projet de loi qui sera discuté au Parlement à l'automne. Il devrait notamment inclure une réforme du service public de l'emploi, avec la création de "maisons de ressources humaines" au sein desquelles cohabiteraient les agences locales de l'ANPE, les Assedic et les services formation des régions. Une autre idée a également cheminé, celle de dynamiser l'apprentissage en vue de passer progressivement de 300.000 à 500.000 apprentis.

Les progrès de l'égalité professionnelle

"Améliorer la place des femmes sur le marché du travail", c'est l'objectif affiché par Nicole Ameline dans une communication en Conseil des ministres le 2 juin. Trois axes sont privilégiés par le gouvernement : conduire une véritable offensive en terme de formation, réconcilier parentalité et emploi, développer la création d'activités et les droits des conjoints. Les conjoints d'artisans notamment feront l'objet d'une attention particulière. En attendant, des entreprises artisanales seront félicitées le 28 juin à Matignon, et leurs actions en faveur de l'égalité professionnelle citées en exemple.

" Le 19.6 nous passons à 5,5 "

La Fédération nationale de la coiffure ne manque pas d'idées pour défendre ses intérêts. Pour médiatiser sa demande d'un taux de TVA réduit et prendre le public à témoin, la FNCF a invité les salons de coiffure le 19 juin à baisser les prix de leurs prestations de manière à simuler une réduction de prix de 5,5%. Des affiches jaunes reproduisant le slogan venaient à l'appui de cette initiative.

Initiative économique II

Le ministre délégué en charge de l'artisanat, Christian Jacob, a écrit au Président de l'UPA dans la perspective du deuxième projet de loi pour l'initiative économique qui devrait être soumis au Parlement d'ici à la fin de l'année. Soucieux de recueillir l'ensemble des propositions susceptibles de favoriser le développement et la pérennité des entreprises, il a prévu la création de deux groupes de travail, l'un consacré aux statuts de l'entreprise, de l'entrepreneur et de son conjoint, l'autre dédié au financement, au développement et à la transmission des entreprises. L'UPA a été invitée à désigner ses représentants dans ces groupes de travail qui seront présidés chacun par un parlementaire.

L'UPA saisit le Premier ministre

Le Président de l'UPA a écrit au Premier ministre afin de regretter l'absence d'initiative gouvernementale en vue de rendre applicable l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat qui date déjà du 12 décembre 2001, et pour lui demander d'intervenir rapidement dans ce sens.

L'agenda

1er JUIN

Audition du Président de l'UPA par Etienne Blanc, Député, Rapporteur du projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit.

2 JUIN

Entretien entre le Président de l'UPA et Marilyse Lebranchu, ancien ministre en charge de l'artisanat, concernant la pratique des "marges arrières".

7 JUIN

Séminaire de formation et d'information des administrateurs UPA de sécurité sociale.

8 JUIN

Audition du Président de l'UPA par Luc-Marie Chatel, Député, Président du Groupe de travail relatif à la pratique des "marges arrières".

Entretien avec Rodolphe Thomas, Député, puis avec Yves Censi, Député, puis avec François Sauvadet, Député, concernant le Régime social des indépendants.

9 JUIN

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par les ministres, Jean-Louis Borloo, Gérard Larcher et Laurent Hénart.

10 JUIN

Journée des Présidents des UPA territoriales.

Audition d'une délégation de l'UPA par le Vice-Président du Groupe UMP, Claude Goasguen, concernant le RSI.

14 JUIN

Réunion des Présidents UPA de Chambres de métiers en vue de préparer les désignations des représentants des Chambres de métiers au Conseil économique et social.

16 JUIN

Participation du Président de l'UPA à la séance officielle de l'Assemblée générale de l'APCM.

